



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

AVIS PUBLIC

TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE 15 janvier 2026

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la municipalité de Lorrainville par le soussigné,
directeur-général / greffier-trésorier adjoint:

Qu'une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le 15 janvier 2026 à 19h au bureau municipal de la municipalité de Lorrainville, pour adoption du règlement de taxation 2026.

DONNÉ À LORRAINVILLE CE 13^E JOUR DE JANVIER DE L'AN 2026.

Simon Gélinas
Simon Gélinas
Directeur général/greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Simon Gélinas, directeur général et greffier-trésorier adjoint de la municipalité de Lorrainville, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis ci-annexé en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site web de la municipalité de Lorrainville le 13 janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13 janvier 2026.

Simon Gélinas
Simon Gélinas
Directeur général/greffier-trésorier adjoint